

Droits et responsabilités de l'État North Carolina en matière d'aide publique

Section 1 : Droits et responsabilités des demandeurs

Si vous demandez ou recevez de l'aide dans l'État North Carolina, vous bénéficiez des droits suivants et assumez les responsabilités suivantes.

Vos droits :

- Demander et recevoir de l'aide, si vous êtes admissible. Si votre demande est refusée ou retirée, vous pouvez soumettre à nouveau une demande à tout moment. Si le programme Subsidized Child Care Assistance (Aide pour les soins subventionnés aux enfants) dans votre pays ne dispose pas des fonds nécessaires, vous pourrez peut-être être placé sur liste d'attente.
- Assurer la confidentialité de toutes les informations que vous fournissez à l'organisme, sauf si la loi exige le contraire. Savoir que toutes les informations fournies à cet organisme sont susceptibles d'être stockées sur une base de données informatique.
- Bénéficier des services d'un interprète ou d'un traducteur gratuitement dans le cadre de toute communication avec l'organisme.
- Obtenir de l'aide pour soumettre une demande et/ou pour recevoir les informations permettant de déterminer l'admissibilité.
- Demander de l'aide pour tous les nouveaux membres du foyer à tout moment.
- Retirer une demande ou demander la fin de tout avantage social en cours, à tout moment. Être informé par écrit de toute information nécessaire pour déterminer votre admissibilité et les résultats de votre demande ou de toute modification des avantages sociaux.
- Recevoir votre aide jusqu'à l'expiration de l'avis de résiliation ou jusqu'à son retrait par une mesure appropriée.
- Savoir que des données sur l'origine ethnique sont collectées sur les membres concernés du foyer. Ces informations sont volontaires. Votre admissibilité et le montant de vos avantages sociaux /aides ne seront pas modifiés si vous ne souhaitez pas communiquer ces informations.
- Conformément aux lois fédérales en matière de droits civils et à la législation et aux politiques en matière de droits civils du U.S. Department of Agriculture (USDA, ministère de l'Agriculture des É.-U.), l'USDA, ses agences, bureaux, employés et établissements participant aux programmes de l'USDA ou gérant ces derniers ne peuvent discriminer quiconque selon l'origine ethnique, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), les croyances religieuses, le handicap, l'âge, les opinions politiques, ni exercer de représailles à la suite à toute activité de défense des droits civils dans le cadre d'une activité ou d'un programme mené ou financé par l'USDA. Les programmes qui reçoivent une aide financière fédérale du U.S. Department of Health and Human Services (HHS, ministère de la Santé et des Services sociaux des É.-U.), comme une Temporary Assistance for Needy Families (TANF, Aide temporaire aux familles dans le besoin), et les programmes gérés directement par l'HHS ne peuvent pas non plus exercer une quelconque discrimination en vertu des lois fédérales en matière de droits civils et de la législation de l'HHS. Les personnes souffrant de handicap qui ont besoin d'un autre mode de communication pour recevoir les informations d'un programme (par ex., Braille, impression en gros caractères, enregistrement audio ou langue des signes américaine) doivent contacter l'organisme (national ou local) auprès duquel elles déposent une demande d'avantages sociaux. Les personnes sourdes ou malentendantes ou qui ont des troubles d'élocution peuvent contacter l'USDA par l'intermédiaire du Federal Relay Service au (800) 877-8339. En outre, les informations relatives à un programme peuvent être disponibles dans une langue autre que l'anglais.
- Aux fins du programme FNS (Food and Nutrition Services, Services d'alimentation et de nutrition), les avantages sociaux ou le niveau des avantages sociaux ne sont pas modifiés si les personnes ne répondent pas à la question sur l'origine ethnique. Lorsque cette information n'est pas fournie, l'organisme la collectera par observation lors de l'entretien. Cette information aide à s'assurer que les avantages sociaux du programme sont distribués, quelle que soit l'origine ethnique, la couleur de peau ou l'origine nationale (cette information est utilisée à des fins statistiques uniquement).
- Ne pas avoir besoin d'une adresse permanente, tant que vous comptez rester dans l'État North Carolina. Dans le cadre des programmes Subsidized Child Care Assistance et FNS, vous devez résider dans le comté dans lequel vous soumettez une demande.
- Poser des questions concernant les règles et les exigences du programme.
- Demander une audience auprès du county department of social services (ministère des Services sociaux du comté) et du state Division of Social Services (division nationale des Services sociaux). Les exigences en matière d'audience peuvent varier selon les programmes. Consultez la Section 3 : Droits en matière d'audience.

Vos responsabilités :

- Fournir toutes les informations demandées et certifier que toutes les informations fournies sont vraies et complètes concernant votre situation et toutes les personnes pour lesquelles vous formulez une demande ou recevez des avantages sociaux.

- Informer en temps opportun le ministère des Services sociaux du comté si vous recevez une aide ou des avantages sociaux incorrects.
- Informer le ministère des Services sociaux du comté de toute modification de votre situation conformément à la politique du programme. Si vous ne savez pas si vous devez communiquer certains éléments, contactez votre travailleur en service social individualisé. Les exigences en matière de rapports peuvent varier selon les programmes. Consultez la Section 4 : Droits et responsabilités dans le cadre du programme.
- Fournir les informations nécessaires pour déterminer l'admissibilité, à la demande du ministère des Services sociaux du comté, de l'organisme d'achat local, des représentants nationaux et fédéraux.
- Coopérer avec le personnel local, national et fédéral chargé des examens du contrôle de la qualité.
- Comprendre que toute carte d'identité médicale, carte de transfert électronique de prestations (EBT, Electronic Benefits Transfer) ou tout crédit pour frais de garde reçu doit être utilisé uniquement pour la ou les personnes listées sur la carte / le crédit. Il est illégal de donner votre carte d'identité médicale, votre carte EBT ou votre crédit pour frais de garde à quelqu'un d'autre et vous risquez des poursuites pour fraude.
- Soumettre une demande pour tous les avantages sociaux dont vous pourriez bénéficier (comme des allocations de chômage, des allocations sociales et des prestations d'ancien combattant), y compris recevoir le montant maximum des avantages sociaux auquel vous êtes admissible lorsque vous formulez une demande ou que vous recevez une aide médicale, une aide financière ou une aide spéciale.
- Signaler toute pension alimentaire pour les enfants et le conjoint que vous recevez directement. Cette information doit être communiquée et certains programmes la compteront comme revenu pour déterminer votre admissibilité.

Section 2 : Informations à connaître

Fraude

- Conformément à la loi de l'État North Carolina, les personnes doivent fournir toutes les informations nécessaires pour déterminer si elles peuvent recevoir des avantages sociaux / une aide.
- Si vous fournissez sciemment de fausses informations ou que vous cachez des informations, vous pouvez être légalement puni pour fraude.
- On peut vous demander de rembourser les avantages sociaux / l'aide que vous avez reçus à tort.
- Si une personne est reconnue coupable de partage de fausses informations concernant sa résidence pour recevoir les avantages sociaux du programme Work First (Travail d'abord) ou Food and Nutrition Services (Services d'alimentation et de nutrition) à plusieurs endroits, elle ne pourra recevoir ces avantages sociaux pendant 10 ans.

Identité/Citoyenneté

- Vous devez nous informer et fournir des documents, si la politique du programme l'exige, concernant la citoyenneté et le statut d'immigration de tous les membres de votre foyer qui demandent ou reçoivent des avantages sociaux /aides pour déterminer leur admissibilité. La signature de ce formulaire indique, sous peine de parjure, que toutes les informations fournies sont vraies, notamment les informations concernant la citoyenneté et le statut « alien » (extranéité) de tous les membres soumettant une demande d'avantages sociaux /aides. Les membres de votre foyer qui ne soumettent aucune demande ne sont pas tenus de divulguer leur statut d'immigration ou leur citoyenneté. Cela signifie que si vous ne formulez aucune demande pour un membre de votre foyer, vous n'êtes pas obligé de nous communiquer son statut d'immigration ou de citoyenneté. Dans le cadre du programme Subsidized Child Care Assistance, si la citoyenneté est demandée, vous devrez fournir un justificatif de votre statut actuel.
- Vous devez être un citoyen des États-Unis ou un immigrant répondant aux critères / alien admissible pour recevoir des avantages sociaux /aides. Des exceptions peuvent s'appliquer à l'aide médicale dans des situations d'urgence et au programme Subsidized Child Care Assistance pour les services de protection de l'enfance et le placement en famille d'accueil.
- Les informations fournies pour vérifier votre statut d'immigration seront utilisées en comparaison à d'autres informations d'un service basé sur le Web appelé Systematic Alien Verification for Entitlements (SAVE). Si des informations supplémentaires sont requises, nous pouvons vérifier auprès des United States Citizenship and Immigration Services (USCIS, services de Citoyenneté et d'Immigration des États-Unis).

Pension alimentaire pour enfants / Attribution de droits

- La loi impose comme condition d'admissibilité à certains programmes sociaux que le gardien d'un enfant qui bénéficie d'une aide publique coopère avec les services sociaux et les organismes d'exécution des pensions alimentaires pour enfants dans le but d'établir un dossier de support. Le programme Medicaid n'exige pas qu'un gardien coopère avec un organisme d'exécution des pensions alimentaires sauf s'il dépose une demande ou reçoit une aide. Le programme Subsidized Child Care Assistance n'exige pas votre coopération avec un organisme d'exécution des pensions alimentaires.

- L'aide médicale ou la pension alimentaire payée à un organisme d'exécution des pensions alimentaires est utilisée pour rembourser les avantages sociaux que vous recevez pour votre ou vos enfants dans le cadre du programme Work First Family Assistance (WFFA, Aide aux familles associée au programme Travail d'abord) ou Medicaid.
- Vous pouvez avoir un motif valable pour refuser de coopérer. Veuillez informer votre travailleur en service social individualisé si vous pensez avoir un motif valable.
- Je comprends que cette attribution de droits demeure tant que je soumetts une demande ou reçois des avantages dans le cadre du programme Work First ou Medicaid.

Numéros de sécurité sociale

- Les membres du foyer non demandeurs ne sont pas tenus de fournir un numéro de sécurité sociale. Vous devez indiquer au ministère des Services sociaux du comté tous les numéros de sécurité sociale utilisés par tous les demandeurs. Dans le cadre du programme Subsidized Child Care Assistance, vous n'êtes pas tenu de fournir un ou plusieurs numéros de sécurité sociale.
- Ces numéros seront comparés de manière électronique aux dossiers d'autres organismes gouvernementaux (mais pas l'USCIS) pour vérifier les informations. Il s'agit notamment de la Social Security Administration (Administration de la sécurité sociale), de l'Internal Revenue Service (IRS, Autorité fiscale), de la Division of Employment Security (DES, division de la Sécurité de l'emploi), des organismes de protection sociale externes et de tout autre organisme nécessaire pour vérifier les informations permettant de déterminer l'admissibilité. Vous avez le droit de demander le retrait ou le refus de votre demande, ou de demander l'arrêt de l'aide si vous ne souhaitez plus la recevoir.
- La communication d'un numéro de sécurité sociale est requise par la loi Food and Nutrition Act de 2008 pour les demandeurs d'avantages sociaux.
- Seules les personnes qui soumettent une demande de services d'urgence du programme Medicaid ne sont pas tenues de fournir un numéro de sécurité sociale.
- Le travailleur en service social individualisé peut vous aider à obtenir un numéro de sécurité sociale, le cas échéant.

Recouvrement du patrimoine (aide médicale uniquement)

- Les lois fédérales et nationales exigent de la Division of Medical Assistance (DMA, division de l'Aide médicale) de déposer une demande d'indemnisation contre le patrimoine de certains individus pour récupérer le montant payé par le programme Medicaid lorsque l'individu a reçu de l'aide et certains services médicaux. Demandez des informations plus précises à votre travailleur en service social individualisé pour savoir quels services sont applicables au recouvrement du patrimoine.

Aide médicale / Attribution de droits (aide médicale uniquement)

- L'État North Carolina doit être nommé comme ayant droit restant pour les rentes constituées après le 1er novembre 2007.
- Comprenez bien que si vous acceptez de l'aide médicale pour vous ou d'autres membres de votre foyer, vous acceptez de rendre à l'État tout l'argent reçu d'une compagnie d'assurance pour le paiement des factures médicales et/ou d'hôpital pour lesquelles le programme d'aide médicale a effectué ou effectuera un versement.

Examens

- Un examen d'admissibilité peut être mené régulièrement selon le type d'aide que vous recevez.
- Si vous êtes informé d'un examen ou d'un rapport, vous devez remplir, signer et renvoyer tous les formulaires et vérifications requises au ministère des Services sociaux du comté avant la date imprimée sur le formulaire, tel que demandé. L'aide peut être résiliée ou retardée si l'examen ou le rapport n'est pas rempli et renvoyé dans les délais.
- Si vous devez passer un entretien, mais que vous ne le faites pas, votre aide pourra être retardée ou refusée. Concernant les services de garde d'enfants, l'incapacité à se rendre à un entretien requis mettra un terme aux services de garde d'enfants. Vous êtes tenu de reprogrammer un entretien manqué et de fournir les informations de vérification requises.

Section 3 : Droits en matière d'audience

Vos droits à une audience :

- Vous avez le droit à une audience si vous n'avez pas pu demander des avantages sociaux ou vous avez été découragé de déposer une demande. Dans le cadre du programme Subsidized Child Care Assistance, vous ne pouvez pas demander une audience si le comté dans lequel vous habitez ne dispose pas des fonds nécessaires.
- Vous avez le droit à une audience si vous n'êtes pas d'accord avec la décision prise pour votre dossier des programmes Medicaid et Food and Nutrition Services.

- Vous avez le droit de demander une audience si votre demande est refusée ou que votre dossier est résilié, que vos avantages ont été modifiés ou que votre dossier n'est pas traité à temps. Les exigences du programme sont énumérées à la Section 4 : Droits et responsabilités dans le cadre du programme.
- Dans le cadre des programmes WFFA, Subsidized Child Care Assistance, Medical, Special Assistance et Energy, le délai standard pour demander une audience est de 60 jours à compter de la date de votre avis. Concernant le programme Food and Nutrition Services, le délai pour demander une audience est de 90 jours à compter de la date de votre avis.
- Vous pouvez demander une audience en personne, par téléphone ou par écrit. Contactez votre travailleur en service social individualisé pour demander une audience. Lorsque la politique l'exige, une audience locale sera tenue dans les 5 jours suivant votre demande, sauf si vous demandez de la reporter. L'audience peut être reportée, pour motif valable, de 10 jours civils au maximum. Si vous n'êtes pas d'accord avec les décisions de l'agent d'audience local, contactez par téléphone ou par écrit votre travailleur en service social individualisé **DANS LES 15 JOURS** pour demander une deuxième audience. La deuxième audience se tient devant un représentant national chargé de l'audience.
- Si vous effectuez une demande d'audience dans le cadre du programme FNS, une conférence locale est optionnelle, et non obligatoire.
- Si vous demandez une audience dans le cadre du programme Work First et que vous résidez dans certains comtés, la deuxième audience sera devant un représentant du comté.
- Pour le programme Subsidized Child Care Assistance, des audiences nationales et locales peuvent uniquement être demandées à l'échelle du comté.
- Si vous demandez une audience concernant un handicap, l'audience ne sera pas locale. Un agent d'audience national est chargé de l'audience concernant un handicap.
- Une personne peut parler en votre nom à l'audience, comme un membre de votre famille, un assistant juridique ou un avocat à vos frais. Des services juridiques gratuits sont peut-être disponibles dans votre communauté. Contactez le Bureau des aides juridiques ou des services juridiques le plus proche, ou appelez gratuitement le 1-866-219-5262.
- Vous (ou le personne qui s'exprime en votre nom) pouvez consulter votre dossier à tout moment, sauf pour obtenir des informations de tiers. Si vous le demandez, vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires que vous pourrez utiliser lors de l'audience.
- Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, contactez votre travailleur en service social individualisé, ou appelez gratuitement le DHHS Customer Service Center au 1-800-662-7030. Vous pouvez également appeler le DHHS Customer Service Center pour obtenir un ATS/ Appareil vocal pour les malentendants. Le DHHS Customer Service Center est ouvert du lundi au vendredi de 8 a.m. à 5 p.m., sauf jours fériés. Des informations bilingues et un spécialiste référent sont à disposition des personnes qui ne parlent pas très bien anglais pour traduire tout renseignement.

Section 4 : Droits et responsabilités dans le cadre du programme

Subsidized Child Care Assistance

- Le délai standard pour compléter et traiter une demande dans le cadre du programme Subsidized Child Care Assistance est de 30 jours civils à compter de la date de la demande.

Vos droits :

- Recevoir un avis de réexamen au moins 30 jours avant la fin de votre période de certification actuelle au programme Subsidized Child Care Assistance.

Vos responsabilités :

- Signaler toute modification à votre travailleur du secteur de la petite enfance dans les dix (10) jours ouvrés à compter des changements, notamment :
 - Modification des coordonnées, y compris l'adresse et le numéro de téléphone.
 - Hausse des revenus supérieure à 85 % SMI (NE COMPREND PAS des fluctuations de revenus irrégulières) selon le tableau SMI publié sur le site DCDEE (Division of Child Development and Early Education, division du Développement de l'enfant et de l'Éducation de la petite enfance).
 - Modification non temporaire du statut du bénéficiaire comme travaillant ou suivant un programme de formation ou d'étude, ou toute autre modification non temporaire du besoin de garde d'enfants.
 - Modification nécessaire ou souhaitée dans le choix du fournisseur du bénéficiaire.
 - Le bénéficiaire a besoin de résilier les services de garde d'enfants, ou le souhaite.
- Signaler toute absence à votre travailleur du secteur de la petite enfance lorsque votre ou vos enfants ne bénéficient pas des services de garde d'enfants pendant plus de cinq (5) jours par mois, ou s'ils ne seront plus inscrits au centre ou qu'ils ne seront plus à la maison.

- Verser au fournisseur de votre enfant les frais dus par les parents qui sont déterminés par votre travailleur du secteur de la petite enfance. Le non-versement régulier et dans les délais de ces frais peut entraîner la résiliation des services de garde d'enfants. Vous ne serez pas admissible aux services de garde d'enfants jusqu'au règlement des frais dus par les parents. En outre, vous devez demander un reçu au fournisseur à chaque fois que vous réglez des frais de garde d'enfants.
- Répondre dans les délais requis à tous les contacts du DSS du comté ou du LPA (local purchasing agency, organisme d'achat local) concernant votre admissibilité continue. L'incapacité à répondre peut entraîner la résiliation des services. Si vos services de garde d'enfants sont résiliés et vous avez encore besoin d'aide pour payer la garde de votre enfant, vous devez demander l'inscription de votre nom sur la liste d'attente pour la garde d'enfants, le cas échéant.
- Fournir les informations requises pour déterminer votre admissibilité au programme Subsidized Child Care Assistance. Si aucune information écrite n'est disponible, la signature de ce formulaire peut autoriser le travailleur social à vérifier les informations, comme les revenus, par téléphone ou via d'autres documents de dossier du DSS ou d'autres organismes.
- Si vous effectuez une fausse déclaration ou représentation concernant un fait important dans l'intention de tromper, ou si vous omettez des faits importants, et ainsi obtenez, tentez d'obtenir ou continuez à recevoir des subventions pour la garde d'enfants, vous pouvez être reconnu coupable du délit de déclaration frauduleuse conformément à l'acte North Carolina General Statute 110-107. La fraude aux subventions est un crime dans l'État North Carolina. Toute personne qui effectue volontairement une fausse déclaration ou cache des informations dans le but d'obtenir des subventions pour la garde d'enfants peut être poursuivie pénalement et même recevoir une peine d'emprisonnement en vertu de la législation de l'État North Carolina.
- Si vous êtes reconnu coupable en première instance de déclaration frauduleuse, vous devez rembourser le montant de la subvention pour la garde d'enfants à laquelle vous n'étiez pas admissible, et vous serez inadmissible de manière permanente au programme Subsidized Child Care Assistance. Vous avez le droit de faire appel de la décision prise.
- Si vous êtes reconnu coupable de déclaration frauduleuse par un tribunal de juridiction compétente, vous serez également inadmissible de manière permanente au programme Subsidized Child Care Assistance et vous ne pourrez faire appel de la sanction imposée.

Work First Family Assistance

- Le délai standard pour compléter et traiter une demande d'aide financière est de 45 jours civils à compter de la date de la demande. Des exceptions à ce délai standard de 45 jours peuvent s'appliquer ; votre travailleur en service social individualisé vous expliquera si c'est le cas.
- En cas de soupçon raisonnable, l'acte North Carolina General Statute 108A-29.1 exige le dépistage et le test de consommation substances quant à l'utilisation illégale de substances contrôlées pour chaque adulte soumettant une demande ou chaque bénéficiaire comme une condition d'admissibilité à une aide. L'exigence de dépistage et de test de consommation de substances ne s'applique pas aux :
 - cas ne concernant que des enfants dont le responsable du dossier n'est pas un parent ;
 - enfants dépendants ; ou
 - bénéficiaires du programme Supplemental Security Income (SSI, Revenu de sécurité supplémentaire), y compris les bénéficiaires du programme SSI qui sont des parents gardiens.

Vos droits :

- Demander un contrôle à tout moment pour identifier de potentiels handicaps ou autres obstacles susceptibles d'avoir une incidence sur la participation au programme.
- Pour les membres admissibles du foyer, vous avez le droit de recevoir une aide financière si vous êtes privé d'aide ou sanctionné en raison d'un test confirmé positif à la consommation de substances et/ou de votre incapacité à être contrôlé ou testé pour la consommation de substances.

Vos responsabilités :

- Aider le travailleur en service social individualisé à établir votre Accord de responsabilité mutuelle (MRA, Mutual Responsibility Agreement) / Plan de résultats et mettre en œuvre les mesures convenues.
- Utiliser vos avantages sociaux dans le meilleur intérêt de votre famille. Si vous ne les utilisez pas correctement, une autre personne peut être nommée pour recevoir les avantages sociaux en votre nom et les utiliser pour vous et votre famille.
- Vous ne pouvez pas accéder aux aides financières de votre carte EBT ni les utiliser dans un casino ou un établissement de jeu, un magasin d'alcool ou tout établissement qui offre des divertissements pour adultes.
- Si vous démissionnez ou êtes licencié sans motif valable, la famille sera inadmissible au programme Work First Cash Assistance (Aide financière associée au programme Travail d'abord) pendant une période de trois mois. La pénalité en cas de démission ne s'applique pas aux cas visant les enfants seulement dont le responsable du dossier n'est pas un parent.
- Signaler les modifications de votre situation dans les 10 jours civils à compter de la date de la modification. **Remarque :** l'absence temporaire d'un enfant prévue pendant plus de 90 jours doit être signalée dans les 5 jours suivant la modification.

Si vous ne signalez pas une absence temporaire, vos avantages sociaux seront réduits ou résiliés, car l'enfant n'est plus admissible à l'aide financière, sauf si le motif de l'absence est valable.

- Si vous recevez une aide financière, vous devez peut-être déclarer les revenus de votre foyer et votre situation dans un rapport tous les 3 mois. Si vous recevez ce rapport, vous devez le remplir et le renvoyer au ministère des Services sociaux du comté avant la date imprimée sur le formulaire. Si vous recevez le rapport, mais que vous ne le remplissez et ne le renvoyez pas, vos avantages sociaux peuvent cesser.
- Si un membre de votre foyer est reconnu coupable d'une violation volontaire du programme pour la communication de fausses informations, il peut être privé des avantages sociaux, recevoir une amende et/ou une peine d'emprisonnement.
- **Périodes d'inhabilité :**
 - **12 mois pour la première violation**
 - **24 mois pour la deuxième violation**
 - **Définitivement pour la troisième violation**

Informations à connaître :

Le programme Work First est conforme aux lois fédérales applicables en matière de droits civils et ne se livre à aucune discrimination selon l'origine ethnique, la couleur de peau, l'origine nationale, l'âge, la religion, le handicap ou le sexe. Le programme Work First n'exclut personne et ne traite personne différemment en raison de son origine ethnique, sa couleur de peau, son origine nationale, son âge, sa religion, son handicap ou son sexe.

Le programme Work First :

- Fournit des aides et des services gratuits aux personnes souffrant de handicap pour qu'elles puissent communiquer plus facilement avec nous, par exemple :
 - Des interprètes en langue des signes certifiés
 - Des informations écrites sous d'autres formats (impression en gros caractères, enregistrement audio, formats électroniques accessibles, autres formats)
 - Des services linguistiques gratuits aux personnes dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, par exemple :
 - Des interprètes qualifiés
 - Des informations écrites en d'autres langues

Si vous avez besoin de ces services, contactez votre ministère des Services sociaux local.

Le U.S. Department of Health and Human Services (HHS, ministère de la Santé et des Services sociaux des É.-U.) respecte les lois fédérales applicables en matière de droits civils et ne se livre à aucune discrimination selon l'origine ethnique, la couleur de peau, l'origine nationale, l'âge, la religion, le handicap ou le sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle et l'identité de genre). Le HHS n'exclut personne et ne traite personne différemment en raison de son origine ethnique, sa couleur de peau, son origine nationale, son âge, son handicap, sa religion ou son sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle et l'identité de genre).

Si vous pensez que le HHS n'a pas fourni ces services ou a discriminé une personne, de quelque manière que ce soit, selon son origine ethnique, sa couleur de peau, son origine nationale, son âge, son handicap ou son sexe, vous pouvez présenter un grief au HHS, Bureau des droits civils, par voie électronique via le [Complaint portail](#) (portail de plaintes) [Office for Civil Rights Complaint](#) (du Bureau des droits civils), ou par e-mail ou au téléphone au :

U.S. Department of Health and Human Services
200 Independence Avenue, SW
Room 515F, HHH Building
Washington, D.C. 20201
1-800-368-1019, 800-537-7697 (TDD)

Aide médicale

- Le délai standard pour compléter et traiter une demande d'aide médicale est de 45 jours civils à compter de la date de la demande. Des exceptions à ce délai standard de 45 jours peuvent s'appliquer ; votre travailleur en service social individualisé vous expliquera si c'est le cas.

Vos droits :

- Soumettre une demande rétroactive pour le programme Medicaid jusqu'à 3 mois avant la date de votre demande.
- Demander un transport Medicaid chez votre médecin de soins primaires ou pour vous rendre à d'autres rendez-vous médicaux si vous êtes couvert dans le cadre du programme Medicaid.
- Soumettre une demande pour une personne décédée.

Vos responsabilités :

- Signaler les modifications de votre situation dans les 10 jours civils à compter de la date de la modification.
- Signaler tout accident dont vous ou un membre de votre foyer recevant une aide médicale êtes victime.
- Fournir des informations sur l'assurance tiers, le cas échéant.
- Comprendre que tout dossier financier ou médical doit être mis à la disposition de l'organisme et de l'État par tout fournisseur auprès duquel vous et/ou vos enfants bénéficiez de soins médicaux. Vous acceptez la divulgation de ces dossiers par les fournisseurs lorsque l'organisme et l'État le demandent. La confidentialité de ces informations est protégée par la loi.
- Comprendre que vous autorisez l'État North Carolina à collecter les paiements et partager des informations avec les compagnies d'assurance ou quiconque supposé régler vos factures médicales.
- Demander un transport médical avant vos rendez-vous, aussi longtemps à l'avance que possible.
- Comprendre que si des ressources sont transférées hors du nom du demandeur sans qu'il ait reçu la juste valeur marchande des ressources, cela peut conduire à une période d'inadmissibilité aux soins à long terme, comme dans un centre de soins ou pour des soins à domicile. Tous les transferts de ressources doivent être signalés lors de la demande et tout nouveau transfert doit être signalé au travailleur en service social individualisé dans les 10 jours civils.

Aide spéciale

- Le délai de traitement standard d'une demande d'aide spéciale est de 45 jours pour les individus âgés de 65 ans ou plus, et de 60 jours pour les demandeurs de moins de 65 ans.

Vos droits :

- Si votre demande d'aide spéciale est approuvée, vous avez le droit de dépenser vos avantages sociaux d'aide spéciale au besoin, lorsque cela est dans votre meilleur intérêt en matière de santé et de sécurité. Un autre bénéficiaire peut être désigné pour les individus qui ne peuvent pas gérer le paiement. Si vous recevez un paiement, car vous résidez dans un centre des soins pour adultes, les « meilleurs intérêts » signifient payer votre centre de soins pour adultes. Si vous recevez une aide spéciale à domicile, les « meilleurs intérêts » signifient utiliser le paiement à des fins liées à votre santé et votre sécurité.

Vos responsabilités :

- Signaler les modifications à votre travailleur en service social individualisé dans les 5 jours civils suivant la modification de votre situation.

Aide aux réfugiés

- Le délai standard pour compléter et traiter une demande d'aide aux réfugiés est de 30 jours civils à compter de la date de la demande. Des exceptions à ce délai standard de 30 jours peuvent s'appliquer ; votre travailleur en service social individualisé vous expliquera si c'est le cas.

Vos droits :

- Recevoir une description écrite de vos droits en tant que client du fournisseur des services aux réfugiés et des obligations du fournisseur envers vous.
- Recevoir un résumé écrit des règles, des attentes et d'autres facteurs quant à l'utilisation des services, les horaires de disponibilité des services, l'arrêt des services et comment déposer des plaintes, griefs ou appels.

Vos responsabilités :

- Participer au développement et au suivi de vos plans Employability (Employabilité) et Family Self Sufficiency (Autosuffisance des familles).
- Signaler les modifications de votre situation dans les 10 jours civils dès la connaissance de la modification.

Services d'alimentation et de nutrition

Informations à connaître :

- Pour en savoir plus sur l'initiative Teen Pregnancy Prevention (Prévention des grossesses chez les adolescentes), contactez votre local Health Department (ministère de la Santé local) ou DHHS Customer Service Center au 1-866-719-0141. Pour en savoir plus sur les services relatifs à l'initiative Healthy Marriages (Mariages sains), contactez votre organisme local.
- Le délai standard pour compléter et traiter une demande dans le cadre du programme Food and Nutrition Services est de 30 jours civils à compter de la date de la demande. Les demandes qui répondent aux critères des services accélérés doivent être traitées dans les 7 jours civils à compter de la date de la demande. Si vous soumettez une demande dans le cadre des

programmes FNS et SSI en même temps auprès d'un établissement, la date de dépôt est la date de publication de l'établissement.

Vos droits :

- Recevoir une remise sur votre facture téléphonique dans certaines situations. Contactez votre opérateur téléphonique pour en savoir plus.
- Recevoir des avantages sociaux en temps opportun.
- Recevoir un formulaire pour le rapport de modifications indiquant quelles modifications vous devez signaler.

Vos responsabilités :

- Utiliser les avantages du programme Food and Nutrition Services afin d'acheter uniquement des produits alimentaires pour une consommation familiale. Une utilisation inappropriée des avantages sociaux du programme Food and Nutrition peut conduire à des amendes allant jusqu'à \$250,000, une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 20 ans et/ou la privation définitive de tout avantage social du programme Food and Nutrition. Vous pouvez aussi être inadmissible au programme Food and Nutrition Services pour 18 mois supplémentaires si le tribunal le décide.
- Ne pas échanger ni vendre des avantages sociaux du programme Food and Nutrition.
- Ne pas utiliser ses avantages sociaux du programme Food and Nutrition pour quelqu'un d'autre.
- Ne pas utiliser ses avantages sociaux du programme Food and Nutrition pour payer sur un quelconque compte de crédit ou payer des aliments achetés à crédit, au risque de perdre vos avantages sociaux.
- Si vous utilisez votre aide alimentaire pour acheter des articles non alimentaires, comme de l'alcool et des cigarettes, vous perdrez vos avantages sociaux.
- **Ne pas** utiliser les avantages sociaux du programme Food and Nutrition Services de quelqu'un d'autre.
- COOPÉRER avec le personnel national et fédéral lors d'un examen du contrôle de la qualité.
- Si vous mentez, cachez des informations ou donnez de mauvaises informations volontairement, vos avantages sociaux peuvent être réduits, vous devrez éventuellement rembourser les avantages sociaux et vous pourrez faire l'objet d'une poursuite pénale ou ne pas pouvoir bénéficier d'avantages sociaux pendant douze ou vingt-quatre mois.
- Si un tribunal vous reconnaît coupable d'échange des avantages sociaux du programme Food and Nutrition Services contre des substances contrôlées, vous perdrez vos avantages sociaux pendant 12 mois la première fois.
- Si un tribunal vous reconnaît coupable de l'achat, la vente ou l'échange d'avantages sociaux d'un montant de plus de \$500, l'échange d'avantages sociaux contre des armes à feu, des stupéfiants, des munitions ou des explosifs après le 22 août 1996, vous pouvez perdre définitivement tout avantage social du programme Food and Nutrition Services.
- Si un tribunal vous reconnaît coupable d'échange des avantages sociaux du programme Food and Nutrition Services contre des substances contrôlées, vous perdrez vos avantages sociaux définitivement la deuxième fois.

Aide liée au coût de l'énergie

- Le délai standard pour compléter et traiter une demande dans le cadre du programme Low-Income Energy Assistance (LIEAP, Aide aux impayés d'énergie) est de deux jours ouvrés après la réception de toutes les informations demandées.
- Le délai standard pour compléter et traiter une demande dans le cadre du programme Crisis Intervention (CIP, Intervention en cas de crise) est d'un jour ouvré s'il s'agit d'une crise constituant un danger de mort et de deux jours ouvrés s'il s'agit d'une crise ne constituant pas un danger de mort.

Vos droits :

- Le droit de recevoir un moratoire pour les factures d'énergie par l'intermédiaire de la North Carolina Utilities Commission (Commission des services publics de l'État North Carolina) concernant l'arrêt / la résiliation des services. Les entreprises qui participent à ce programme peuvent être vérifiées auprès du ministère local des Services sociaux.

Vos responsabilités :

- Comprendre qu'il est illégal d'effectuer de fausses déclarations, au risque de faire l'objet de poursuites.
- Renvoyer toutes les informations demandées dans les 10 jours ouvrés à compter de la date de la demande du programme LIEAP.
- Ne pas échanger ni vendre des aides liées au coût de l'énergie par le biais d'un fournisseur d'énergie contre d'autres biens ou services.
- Autoriser votre compagnie de service public à publier des informations concernant votre consommation d'énergie et le paiement de vos factures ces 12 derniers mois aux organismes associés aux programmes LIEAP et CIP.
- Autoriser l'organisme à vérifier toute information permettant de déterminer votre admissibilité aux programmes LIEAP et CIP.

Section 5 : Déclarations de non-discrimination du programme

Services d'alimentation et de nutrition

Conformément à la loi fédérale en matière de droits civils et à la législation et aux politiques en matière de droits civils du U.S. Department of Agriculture (USDA, ministère de l'Agriculture des É.-U.), cet établissement ne peut discriminer quiconque selon l'origine ethnique, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), les croyances religieuses, le handicap, l'âge, les opinions politiques ni exercer de représailles suite à toute activité de défense des droits civils.

Les informations relatives à un programme peuvent être disponibles dans une langue autre que l'anglais. Les personnes souffrant de handicap qui ont besoin d'une autre mode de communication pour recevoir les informations d'un programme (par ex., Braille, impression en gros caractères, enregistrement audio ou langue des signes américaine) doivent contacter l'organisme (national ou local) auprès duquel elles déposent une demande d'avantages sociaux. Les personnes sourdes ou malentendantes ou qui ont des troubles d'élocution peuvent contacter l'USDA par l'intermédiaire du Federal Relay Service au (800) 877-8339.

Pour déposer une plainte pour discrimination dans le cadre d'un programme, le plaignant doit remplir le formulaire AD-3027 (le formulaire de plainte pour discrimination dans le cadre d'un programme de l'USDA) disponible en ligne à l'adresse : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf>, auprès de tout bureau de l'USDA, au téléphone au (833) 620-1071 ou par écrit en envoyant une lettre à l'USDA. La lettre doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'action présumée discriminatoire de manière suffisamment détaillée pour informer le secrétaire adjoint des droits civils (ASCR, Assistant Secretary for Civil Rights) concernant la nature et la date d'une violation présumée des droits civils. Le formulaire AD-3027 dûment rempli ou la lettre doit être envoyé par :

1. **courrier :**
Food and Nutrition Service, USDA
1320 Braddock Place, Room 334
Alexandria, VA 22314 ;
2. **fax :**
(833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou
3. **e-mail :**
FNCSIVILRIGHTSCOMPLAINTS@usda.gov

Cet établissement est un fournisseur d'égalité des chances.

Aide liée au coût de l'énergie

Personne ne doit être empêché de participer à un programme, se voir refuser des avantages sociaux ou être victime de discrimination selon son origine ethnique, sa couleur de peau, son origine nationale, son âge, son handicap, sa religion ou son sexe (y compris la grossesse, l'orientation sexuelle et l'identité de genre) dans le cadre de tout programme ou toute activité financé entièrement ou en partie par les fonds disponibles en vertu des présentes. Toute interdiction de discrimination selon l'âge en vertu de la loi Age Discrimination Act de 1975 ou par rapport à une personne souffrant de handicap répondant aux critères selon la section 504 de la loi Rehabilitation Act de 1973 s'applique également à tout programme ou toute activité.

Pour déposer une plainte pour discrimination, vous

pouvez contacter : Carlotta Dixon, MHS, CPM
Section Chief
Title VI/ADA-Civil Rights Coordinator
NC Division of Social Services-Program Compliance
North Carolina Department of Health and Human Services

919-527-6421 Bureau
919-334-1198 Fax
Carlotta.Dixon@dhhs.nc.gov

820 South Boylan Avenue, McBryde Building
Raleigh, North Carolina 27603

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de la décision prise par le bureau d'État, vous pouvez contacter l'organisme listé ci-dessous.

Department of Health and Human Services/Administration for Children and Families
Office of Community Services/Division of Energy Assistance
Low Income Home Energy Assistance Program (LIHEAP)
Mary E. Switzer Building, 5th Floor
330 C Street, SW
Washington, D.C. 20201
Numéro de téléphone : (202) 401-9351
Numéro de fax : (202) 401-5661

Section 6 : Inscription électorale

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ou mettre à jour votre enregistrement, vous pouvez remplir un formulaire d'inscription électorale, disponible à l'adresse : www.ncsbe.gov/nvra/01, ou demander un formulaire d'inscription électorale à votre travailleur en service social individualisé ou votre DSS local. **La demande d'inscription électorale ou le refus de s'inscrire n'aura aucune incidence sur le montant des aides fournies par cet organisme.** Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande

d'inscription électorale, nous pouvons vous aider. À vous de décider si vous avez besoin d'aide ou non. Vous pouvez remplir ce formulaire de demande en privé. Si vous pensez que quelqu'un a interféré avec vos droits à vous inscrire ou refuser de vous inscrire sur les listes électorales, votre droit à la confidentialité quant à votre choix de vous inscrire ou de soumettre une demande d'inscription, ou votre droit de choisir votre propre parti politique ou vos préférences politiques, vous pouvez déposer une plainte auprès du North Carolina State Board of Elections, PO Box 27255, Raleigh NC 27611- 7255 ou appelez gratuitement le 1-866-522-4723.

Section 7 : Reconnaissance des droits et responsabilités

Je comprends mes droits et responsabilités, tel qu'indiqué aux sections précédentes.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Représentant : _____ Date : _____

Travailleur en service social individualisé : _____ Date : _____